

MARYLISE LEBRANCHU
MINISTRE DE LA
DECENTRALISATION ET DE LA
FONCTION PUBLIQUE

CHRISTIAN ECKERT
SECRETAIRE D'ETAT CHARGE DU
BUDGET,
AUPRES DU MINISTRE DES
FINANCES ET DES COMPTES
PUBLICS

ANDRE VALLINI
SECRETAIRE D'ETAT A LA REFORME
TERRITORIALE
AUPRES DE LA MINISTRE DE LA
DECENTRALISATION ET DE LA
FONCTION PUBLIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le 14 octobre 2015

## Vers une Dotation Globale de Fonctionnement plus juste et plus équitable

Marylise LEBRANCHU, ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique et André VALLINI, secrétaire d'Etat à la Réforme territoriale, ont reçu aujourd'hui André LAIGNEL, président du Comité des Finances Locales pour faire le point sur la réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) proposée par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de finances pour 2016.

En ouverture de l'entretien, les ministres ont rappelé que « la contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques doit s'accompagner de plus de justice et de solidarité entre les territoires. »

Avec cette réforme, le Gouvernement souhaite réduire les écarts injustifiés de dotations, soutenir davantage les territoires les plus défavorisés et encourager les mutualisations entre communes et intercommunalités.

Pour réformer une DGF illisible et inéquitable, le Gouvernement propose une architecture rénovée avec trois parts :

- une dotation de base d'un montant égal pour toutes les collectivités
- une dotation de ruralité pour les territoires très peu denses
- une dotation de centralité pour les communes ou intercommunalités finançant des équipements qui bénéficient à des habitants d'autres communes

Ces dotations seront réparties en fonction de deux critères simples et lisibles : population et densité.

La réforme de la DGF se traduit également par une **augmentation inédite des dotations de péréquation** qui seront renforcées et recentrées. Chaque commune bénéficiaire de la péréquation – 659 communes pour la dotation de solidarité urbaine et 23 087 pour la dotation de solidarité rurale – sera donc davantage aidée que par le passé et pourra ainsi mieux accompagner ses populations.

Les simulations remises aux présidents et aux rapporteurs généraux des Commissions des finances de chaque Assemblée puis au Président du CFL lors de cette réunion, montrent que cette réforme sera favorable pour les deux tiers des communes et établissements intercommunaux. Elle



réduira les écarts injustifiés entre communes de même strate de population de 8% par an à partir de 2016.

Pour Marylise LEBRANCHU, « les efforts budgétaires ne doivent pas nous conduire à différer des réformes trop longtemps attendues. C'est un enjeu national de meilleure répartition des services publics ».

Pour Christian ECKERT, « il est juste de mettre fin à des situations inégalitaires et opaques, qui ne se justifient plus, pour pouvoir favoriser les territoires les plus en difficulté ».

Pour André VALLINI, « la réforme de la DGF répond à une exigence de justice. Quand l'argent se fait plus rare, il faut réformer pour plus de justice ».

## **Contacts presse:**

Cabinet de Marylise LEBRANCHU: 01 43 19 23 36 / mathilde.renoir@action-publique.gouv.fr Cabinet de Christian ECKERT: 01 53 18 45 04 / emilie.thiry@cabinets.finances.gouv.fr Cabinet d'André VALLINI: 01 44 38 96 39 / chantal.bockel@reforme-territoriale.gouv.fr